

# LE BRILLEVASTAIS

*JOURNAL COMMUNAL*



*DE BRILLEVAST*



ÉDITION 2021 - N°31

## **MAIRIE**

1 Place de la Mairie,  
50330 Brillevast50330  
Tél. : 02 33 54 35 32

## **DIRECTEUR DE LA PUBLICATION**

Gérard VANSTEELANT  
Maire de Brillevast

## **RÉDACTION**

Elus et services municipaux  
et Associations  
Dépôt légal  
1<sup>er</sup> trimestre 2021

## **RÉALISATION & IMPRESSION**

mecatek 06 09 88 82 68

# **SOMMAIRE**

- 3 – Le Mot du Maire
- 4 - Etat-Civil 1920/2020
- 5 à 7 - Informations pratiques
- 8 - Ne soyez pas étonné ...
- 9 à 13 - Les premières actions
- 14 - Remise de dictionnaires
- 15 à 19 - Le mot de la Cie du Pas-du-Diable
- 20 - Le mot de la Détente Brillevastaise
- 21 à 22 – Le mot du Club Brillevastais
- 23 à 24 – L'arbre de la Liberté
- 25 à 26 – Les armoiries normandes
- 27 – La crèche de Noël
- 28 – Le 11 novembre à BRILLEVAST
- 29 – L'Association « Bales et Découvertes en Val-de-Saire »

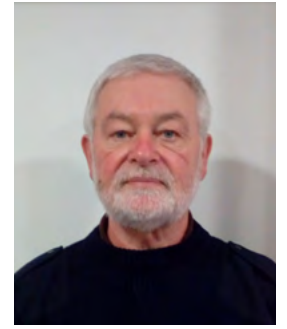
*merci à toutes celles et à tous ceux qui ont contribué à la réalisation  
de la 31<sup>ème</sup> édition du journal communal. merci aux associations.*

**PHOTO**

**PHOTO**

**PHOTO**

# LE MOT DU MAIRE



**Chers Amis Brillevastais,**

C'est une année difficile que nous venons de vivre. Notre quotidien reste impacté par la situation sanitaire. Et lorsqu'un événement touche avec une telle violence, une telle soudaineté la planète entière, nous nous rendons compte que l'être humain est finalement bien fragile.

J'ai une pensée particulière pour tous ceux qui sont affectés par les maladies, les handicaps et la morosité ainsi que pour tous nos disparus. Confiance, respect, mémoire c'est ce qui fait notre force et notre grandeur. Je reste persuadé que nos efforts collectifs ne seront pas vains.

Méditons ces paroles de Victor HUGO «La fraternité n'est qu'une idée humaine, la solidarité est une idée universelle».

2020 aura été également l'année des Elections Municipales. Souvenez-vous : le Président de la République confirme que le premier tour des élections municipales aura bien lieu le 15 mars. Des opérations de vote qui se dérouleront dans le contexte du coronavirus.

Un taux de participation de 44,66 % au niveau national, de 44,85 % en Normandie, de 46,21 % dans la Manche et de 73,36 % à BRILLEVAST.

Au soir du 1er tour, et bien que ce taux de participation soit représentatif et flatteur, la feuille de proclamation des élus ne sera pas correctement complétée conformément au procès-verbal du recensement général des votes. En effet, seuls 7 candidats étaient déclarés régulièrement élus (et non pas 22...). Erreur qui ne sera pas sans conséquences et qui conduira M. le Préfet à contester l'élection par requête auprès du Tribunal Administratif de CAEN nous privant d'un second tour prévu le 28 juin. Les délais d'instruction et de recours imposés par la dite requête nous conduiront à organiser une élection complémentaire partielle le 11 octobre afin de désigner les 4 candidats qui permettront au Conseil Municipal d'être à son effectif nominal de 11 Conseillers. C'est ainsi que la liste «Agir pour BRILLEVAST» qui présentait 11 candidats, et que j'avais l'honneur de conduire, sera intégralement élue.

Elu Maire, j'ai l'honneur de pouvoir administrer notre beau village accompagné d'une équipe motivée, compétente et enthousiaste. Aussi, permettez-moi, au nom du Conseil Municipal, de vous remercier pour la confiance que vous nous avez témoignée lors de ces élections.

La conséquence première de tous ces rebondissements, c'est que durant les quelques premiers mois nous avons concentré nos efforts à résoudre des litiges administratifs liés au contentieux des élections, à organiser des Conseils Municipaux à 22 sur injonction de M. le Préfet. Nous ne nous sommes mis véritablement au travail qu'à la mi-octobre. D'où un sentiment diffus de frustration, de perte de temps et d'efficacité... Sans oublier tous ces moments de rencontres et de convivialité qui nous permettent d'échanger et de renforcer le lien social et qui ont du être annulés. J'en suis profondément désolé.

Ceci étant, nous ne sommes pas «restés les deux pieds dans le même sabot». Dans les pages qui suivent, vous pourrez découvrir les premières actions que nous avons pu collectivement mener à bien. Les travaux plus conséquents, et qui auraient pu se concrétiser en 2020, sont programmés et seront réalisés en 2021.

Formulons des vœux pour que cette expérience vécue nous rende plus humbles, plus raisonnables, plus solidaires et que nous puissions vivre à nouveau normalement.

Au nom du Conseil Municipal, je vous souhaite une Bonne Année 2021. Prenez soin de vous, des vôtres et ... des autres.

Gérard VANSTEELANT

# ETAT-CIVIL

## 1920

## 2020

### NAISSANCES

COUSIN Yvonne 12/01  
LETERRIER Marcel 08/02  
GOUBERT Julien 15/04  
FOLLIOT Renée 19/04  
MOUCHEL Alexandre 26/04  
LEFEVRE Edouard 08/06  
LECAUDEY Raymonde 19/07  
FOLLIOT Léontine 03/09  
LEVACHÉ Alfred 13/09



### MARIAGES

FOLLIOT Bienaimé et YON Désirée 10/01  
HOULLEGATTE Eugène et BESNARD Marie 16/01  
LEVACHÉ Gustave et ADAM Augustine 17/04  
BESNARD Etienne et LEVACHÉ Augustine 27/05  
LUCAS Pierre et MANACH Louise 05/06  
BLONDEL Léon et JEANNET Marguerite 09/09  
THÉVELEIN Désiré et JANNET Marie 30/12



### DÉCÈS

FRANÇOISE Jean 19/03  
GOUESLAIN Marie 20/03  
LEFÈVRE Auguste 14/05  
LARONCHE Jean 10/07  
MOUCHEL Marie 19/12

PLOTIN Jean 09/04  
MESNIL Nicole 24/11



# QUELQUES INFORMATIONS PRATIQUES

## PERMANENCES DE LA MAIRIE

Le mardi de 09 à 12h00

Le jeudi de 14 à 18h30

Tél. : 02 33 54 35 32

En cas d'urgence appeler M. le Maire au 02 33 54 01 41 ou 06 14 85 40 72

Courriel : mairie.brillevast@orange.fr

## TÉLÉPHONES UTILES

GENDARMERIE DE SAINT-PIERRE-EGLISE - Tél. : 02 33 88 42 60

VEOLIA EAU QUETTEHOU - Tél. : 02 33 71 60 10

EDF DEPANNAGE (ENEDIS) - Tél. : 09 72 67 5 050

ATD VALOGNES (Agence Technique Départementale) – Entretien des Routes - Tél. : 02 33 01 55 00

## RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Chaque mercredi



## DÉCHETTERIE

L'évolution de la crise sanitaire actuelle couplée à la nécessité de rendre le meilleur service à l'ensemble des usagers, oblige la Communauté d'Agglomération Le Cotentin à adapter les jours et horaires de son réseau de déchetteries.

**LA DÉCHETTERIE DE VAROUVILLE (ST PIERRE-EGLISE) EST OUVERTE TOUS LES JOURS SAUF LES MARDIS, DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS DE 09 À 12H00 ET DE 13H30 À 17H30.**

Les déchetteries n'ayant pas retrouvé leurs horaires normaux, aucune présentation de carte d'accès ne sera demandée aux usagers, particuliers comme professionnels.

Les entreprises et professionnels sont autorisés à accéder aux différents sites dans les conditions financières habituelles.

## ADMR (AIDE À DOMICILE EN MILIEU RURAL)

Prendre contact auprès de la Fédération ADMR de la Manche

130, rue du Jardin aux Chevaux 50000 SAINT-LÔ.

Tél. : 02 33 77 13 20

Courriel : federation@admr50.fr

## APA (ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE)

L'APA (à domicile ou en établissement) est destinée aux personnes de plus de 60 ans et plus, en situation de perte d'autonomie. Cette prestation est attribuée par le conseil départemental et elle sert à couvrir les frais générés pour améliorer le quotidien de la personne.

Une évaluation est réalisée par les équipes médico-sociales du département ou ses partenaires conventionnés pour déterminer le degré de perte d'autonomie et élaborer un plan d'accompagnement personnalisé.

Une grille nationale d'évaluation de la dépendance dite grille AGGIR est utilisée à cet effet. Seules les personnes les plus dépendantes répondant aux critères de classification de la dépendance entre GIR 1 et GIR 4 peuvent prétendre à l'APA.

Une participation financière peut être demandée selon les ressources.

Prendre contact auprès de :

- La **MDA** (Maison Départementale de l'Autonomie)  
586, rue de l'Exode - 50008 SAINT-LÔ - Tél. 02 33 05 55 50
- Le **CMS** (Centre Médico-social) du territoire de solidarité de CHERBOURG-VAL DE SAIRE  
Place Jean Bouin - 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN - Tél. : 02 33 88 77 10
- Le **CLIC** (Centres Local d'Information et de Coordination)  
Place de l'Eglise BP 20 - 50550 ST VAAST-LA-HOUGUE - Tél. : 02 33 43 46 32
- De votre **Mairie**.

## BIENTÔT 16 ANS ? PENSEZ AU RECENSEMENT !

Si vous êtes né Français, vous devez vous faire recenser entre le jour de vos 16 ans et le dernier jour du 3e mois qui suit celui de votre anniversaire. La démarche se fait à la mairie de la commune de votre domicile (ou de celle où est situé l'organisme auprès duquel vous avez fait élection de domicile).

Faire votre recensement militaire vous permet :

- d'obtenir votre attestation de recensement. Ce document doit être présenté si vous voulez vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat, ...) ou un concours administratif en France.
- d'être convoqué pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Participer à la JDC (ou en être déclaré exempté) est indispensable pour s'inscrire à partir de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat, ...), à un concours administratif ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir l'âge de 25 ans.
- d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales par l'Administration et de voter aux élections dès l'âge de 18 ans.



## CARTES NATIONALES D'IDENTITE ET PASSEPORTS BIOMETRIQUES

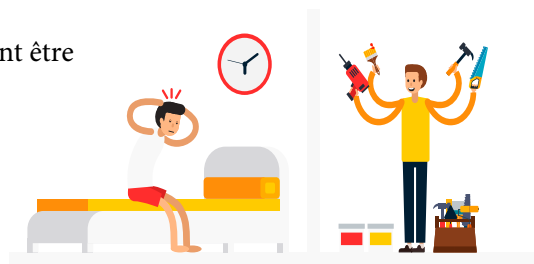
Liste des communes et communes déléguées disposant d'une station de recueil des demandes de passeports biométriques et de cartes nationales d'identité dans l'arrondissement de CHERBOURG

COMMUNE	N° de Tél.	E-mail
BEAUMONT-HAGUE	02.33.01.57.20	courrier@lahague.com
BRICQUEBEC	02.33.87.22.50	contact@bricquebec.fr
CHERBOURG-EN-COTENTIN	02.33.87.88.89	etat-civil@ville-cherbourg.fr
EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE	02.33.53.96.00	population@mairie-equeurdreville.fr
QUETTEHOU	02.33.54.11.68	mairie.quettehou@wanadoo.fr
TOURLAVILLE	02.33.88.15.15	citoyennete@mairie-tourlaville.fr
VALOGNES	02.33.95.82.00	etat-civil-population@mairie-valognes.fr

## ATTENTION AU BRUIT

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers ne peuvent être effectués qu'aux heures suivantes :

- Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 heures et de 14 h 30 à 19 h 30.
- Les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures.
- Les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.



## FRELONS ASIATIQUES



©crédit photo : Claude Alleva

En cas d'observation d'un nid de frelons asiatiques :

- Ne pas intervenir soi-même
- Ne pas faire d'activités qui pourraient les déranger à proximité du nid (exemple : taille de la haie...) et éventuellement mettre en place un périmètre de sécurité le temps que l'intervention de destruction soit programmée.
- Signaler le nid en Mairie le plus tôt possible, de façon à permettre la destruction de celui-ci. La Commune de BRILLEVAST a signé une convention de lutte collective et contribue au financement de la destruction des nids signalés dans le cadre d'un partenariat avec la FDGDON50. (Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche)

## CHIENS EN DIVAGATION

Il est rappelé que la divagation des chiens sur la Commune est interdite.

La Commune ne disposant pas de fourrière a confié par Convention à LUXURY DOGS (BRIX) le soin d'accueillir et de garder conformément aux dispositions des articles L211-24 à L211-26 du Code Rural les chiens (et les chats) en état de bonne santé trouvés errants ou en état de divagation sur son territoire.

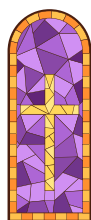


La restitution à leur propriétaire des chiens (et des chats) entrés en fourrière est subordonnée au règlement par ce dernier des frais de fourrière.

LUXURY DOGS - Tél. : 02 33 41 94 61 ou Mob. : 06 07 87 50 71

## OUVERTURE AU PUBLIC DE L'EGLISE SAINT-MARTIN

Les samedis, dimanches et jours fériés de 11h00 à 18h00.



## PENSEZ AU FACTEUR !

Merci de bien vouloir mettre lisiblement vos noms sur les boîtes aux lettres.



## TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

	Salle seule	Lendemain	Cuisine	Vaisselle	Vin d'Honneur	Arrhes de réservation	Caution demandée
Brillevastais	80 €	70 €	80 €	40 €	100 €	50 €	100 €
Hors Commune	160 €	80 €	80 €	40 €	100 €	50 €	100 €

**IMPORTANT : fournir une attestation d'assurance couvrant les éventuelles dégradations**

Votre contact : Monsieur Yannick AUVRAY 1B, route du Hameau du Bois

Tél. : 02 33 43 79 36 – Courriel : sabile35@gmail.com

La salle est mise à disposition gratuitement pour les familles endeuillées afin, si elles le souhaitent, de pouvoir recevoir famille et amis lors des inhumations.

# LES PREMIERES ACTIONS

## CONTENEURS : NETTOYAGE DES DEUX POINTS DE COLLECTE



Yannick AUVRAY en pleine action. Absent sur la photo Jean LEFAUQUEUR (car au volant du tracteur)

## ENTRETIEN DU CIMETIÈRE



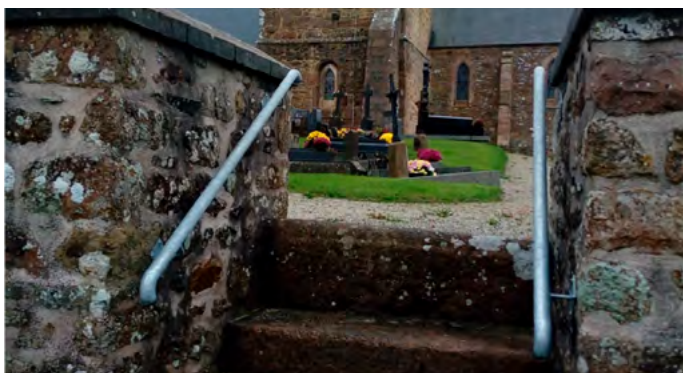
De gauche à droite :  
Jacques LEREVEREND - Gilbert HUREL - Christiane BESNARD  
Gérard VANSTEELANT - Daniel DESCAMPS.  
Absents sur la photo : Clément LEVACHE - Daniel LEGREULEY

## GRAND MÉNAGE À L'ÉGLISE



De gauche à droite :  
Jacqueline VANSTEELANT - Maryvonne LEVACHE  
Daniel DESCAMPS - Ginette LUCAS - Bernadette GUILLOU  
Camille AL MUTAIRI - Christiane BESNARD

## POSE DES RAMPES AU CIMETIÈRE





## REMISE EN ÉTAT DE LA VIERGE – ÉDIFIÉE EN 1959

(située entre l’Eglise et la Croix de Boutron)



Réfection de la porte et serrure par Gérard BOURGET



Travail de peinture par Bruno COISPEL

## DÉPLACEMENT DU PANNEAU D’AFFICHAGE



Yannick AUVRAY – David MAUDUIT

## SANS OUBLIER

- L'éparage de 7 kms de haies
- La remise en état des panneaux « 30 » route de Boutron
- Le curage des fossés et débarnage (suite aux pluies intenses de novembre et décembre)
- Les travaux de terrassement du creux situé à proximité du hangar de l'ex-CUMA
- La remise en état du vitrail sud-est de la Sacristie
- Les illuminations de la Place de la Mairie
- La mise en lumière de l’Eglise (par l’Association La Détente Brillevastaise)
- Le Noël des Enfants (de 1 mois à 14 ans) : distribution de chèques CADHOC d’une valeur de 30 euros. (en collaboration avec les 5 Associations de la Commune)
- La distribution de corbeilles de fruits secs à nos Aînés d’un montant de 30 euros (suite à l’annulation du traditionnel repas) et de roses pour les Résidents en EHPAD
- L’adhésion à l’application PANNEAUPOCKET

Et un grand merci à toutes celles et ceux qui ont donné un « coup de mains » et qui ne sont pas sur les photos.

## LA REMISE DES DICTIONNAIRES

Vendredi 11 septembre 2020, les écoliers de CM2 qui partent en 6ème à la rentrée scolaire 2020/2021, étaient reçus au Pôle de Proximité de Saint-Pierre-Eglise pour la traditionnelle remise des dictionnaires avec en prime un fascicule sur la Citoyenneté.

Malgré tous les moyens technologiques modernes mis à la disposition de chacun d'entre nous, il est toujours utile d'avoir un dictionnaire à portée de main.

« La consultation du dictionnaire reste une promenade délicieuse »,  
Bernard PIVOT.

6779 dictionnaires offerts par le Conseil Départemental de la Manche auront été ainsi distribués dans le cadre de sa politique de soutien à l'éducation.



Légende photo : Liloo LÉGER

## LA COMPAGNIE DU PAS DU DIABLE

### «Bilan» 2020

Après cinq mois de répétitions, notre série de représentations 2020 devait démarrer le 20 Mars 2020...

Un acteur imprévu et même pas drôle a malheureusement envoyé valser notre programme et a remplacé cette saison par un coup de sifflet bref.

A ce jour, nous n'avons aucune idée de la date à partir de laquelle nous pourrions à nouveau accueillir du public sans masques ni distanciation dans notre chère salle Saint-Jean ; Par conséquent nous attendrons patiemment (ou plutôt : impatientement) d'avoir la visibilité nécessaire avant d'envisager un programme pour 2021, voire 2022, et de pouvoir enfin à nouveau vous amuser en nous amusant.

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 27/06/2020

Après avoir remercié les membres actifs présents pour leur implication au sein de la Compagnie du Pas du Diable, le président a souhaité la bienvenue à Gérard VANSTEELANT, nouveau maire élu à la suite de Marcel ORANGE, et formulé le vœu que la collaboration entre la municipalité et notre association se poursuive dans la même harmonie.

Après l'approbation du rapport moral et du rapport financier, l'assemblée a procédé à la reconduction du tiers sortant puis a confirmé Bernard GUERARD au poste de président et Odile MAHIER à celui de secrétaire/trésorier.

### Un peu d'histoire(s)...

L'activité théâtrale à Brillevast a débuté durant la seconde guerre mondiale, en 1942. Les premières représentations se déroulèrent dans une grange, à la ferme du « Lieu d'Enfer », l'argent récolté permettant d'envoyer des colis aux prisonniers.

La création de cette troupe est due à l'initiative de Monsieur René SIMON, qui a su fédérer autour de lui les jeunes de la commune.

En 1947, les étables attenantes au presbytère furent transformées, essentiellement par les bénévoles, en un seul bâtiment, qui devint la salle «Saint Jean», et fut doté en 1951 d'une véritable scène, en remplacement des tréteaux utilisés jusque-là.

Lors de ces années «héroïques», l'encadrement était l'œuvre du curé de la paroisse, deux troupes préparant des spectacles en parallèle : l'une constituée de filles et l'autre de garçons.





Pendant un demi-siècle, la direction de la troupe fut assurée par Monsieur Jean DABOVILLE, qui passa la main en 1996.

Durant cette longue période, de nombreux changements intervinrent :

- Mixité de la troupe ;
- Création en 1953 d'une association nommée Association de la Jeunesse Rurale Brillevastaise ;
- Aménagement de la salle Saint-Jean.

Longtemps équipée de bancs en bois particulièrement inconfortables, cette salle connut un sérieux lifting dans les années 70 avec la confection d'une dalle béton inclinée et l'installation de fauteuils récupérés dans une ancienne salle de spectacle de Montebourg. Quelques années plus tard, un système de chauffage constitué de deux gros radiateurs électriques soufflants vint compléter l'installation.

Présidée par Éric LEGOUPIL, une nouvelle équipe s'est constituée en 1996, donnant un nouvel essor à la troupe qui était tout près de disparaître.

Les statuts de l'association ont été « dépeussés » en 2004, avec notamment l'adoption de son nom actuel: «La Compagnie du Pas du Diable», clin d'œil à la fois au lieu des premières représentations et à une curiosité géologique de la commune.

Ce renouveau s'est traduit par l'incorporation de nouveaux membres dans la troupe, ainsi que par un grand coup de jeune dans le répertoire, ce qui nous a permis de fidéliser un public toujours plus nombreux, et de passer en l'espace d'une dizaine d'années de 3 à 12 représentations annuelles, soit environ 2500 spectateurs (pas si mal si on compare ce chiffre à la population de la Commune).

Le succès populaire s'est naturellement accompagné d'une certaine aisance dans la trésorerie, ce qui nous a permis de financer de nombreux et importants travaux d'amélioration/rénovation de la salle Saint Jean, dont les principaux : Agrandissement des vestiaires, remplacement des portes en façade, réfection totale des assises des fauteuils, aménagement de la buvette, réfection et gravillonnage du parking (en partenariat avec la municipalité).

En 2018, Éric a été remplacé au poste de président par Martin LEVACHE, puis par Bernard GUERARD, en place depuis 2019.



## AVIS AUX AMATEURS

Ces dernières années, notre effectif s'est quelque peu réduit, aussi, nous lançons un appel aux bonnes volontés pour rejoindre notre petite troupe et continuer à faire vivre la tradition du théâtre à BRILLEVAST.

Pour ce faire, n'hésitez pas à contacter Bernard  
Tél. : 02.33.22.08.49 ou par mail : [bernardguerard1@gmail.com](mailto:bernardguerard1@gmail.com)

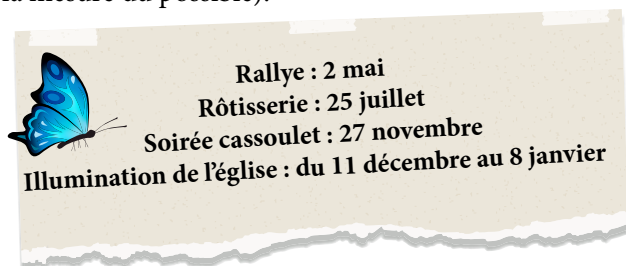


## BONNE ANNEE 2021 A TOUS !!



## LA DETENTE BRILLEVATAISE

Comme un chien dans un jeu de quilles,  
Un intrus est venu perturber nos rencontres.  
Dans l'espoir de vous retrouver en pleine forme,  
Dans la joie et la bonne humeur,  
Voici le calendrier de nos manifestations  
(dans la mesure du possible).



## LE CLUB BRILLEVASTAIS

Pour les aînés du Club Brillevastais, la tradition de vouloir partager un succulent repas entre tous les adhérents, dans la joie et la bonne humeur, ne s'érode jamais. Cette édition 2020, très perturbée par le covid19, aura été marquée malgré tout, par une belle participation, 80% des adhérents.

Ce 17 septembre, la salle polyvalente, lieu habituel de nos réunions culturelles et gastronomiques, ne pouvant nous être attribuée pour cause de virus, il aura fallu rapidement réagir devant cet imprévu. Avec la participation exemplaire des adhérents, une grande tente a été mise en place, dans un champ appartenant au Président du Club, route du Hameau Corbin. Cette édition, quelque peu contrariée par les événements que vous connaissez, n'en a pas moins été un grand succès gastronomique. Bravo à tous les participants, tant sur le montage de la tente, que la préparation du repas. Le Club Brillevastais est accessible à tous, et ne concerne pas seulement les personnes très âgées, les axes porteurs du Club sont nombreux et divers : réunions à la salle polyvalente tous les quinze jours, avec belote, tarot et jeux divers, suivies d'un goûter offert par le Club, les manifestations telles que les repas, couscous, choucroute, pot au feu, moules-frites, les voyages en autocar sur une ou deux journées financés à 50% par le Club, à tous les adhérents, en fin d'année le repas de Noël, également offert par le Club.



Convaincu de la nécessité de se rassembler, de casser le cycle de la solitude dans lequel sont plongés certains retraités en milieu rural, fraternité, amitié et convivialité, ce défi est celui du Club Brillevastais.

**Bienvenue à toutes celles et à tous ceux qui souhaitent nous rejoindre.**

**Bonne année et bonne sante à tous !**



Mesures de protections et distanciations ont été respectées, en vertu des règles sanitaires du moment.

Dates de nos manifestations  
à retenir, salle polyvalente :

**POT AU FEU**  
dimanche 21 février à 12h30.

**CHOUCROUTE**  
dimanche 18 avril à 12h30

**COUSCOUS**  
dimanche 24 octobre à 12h30

**NOËL DU CLUB**  
jeudi 16 décembre à 12h30

# UN PEU D'HISTOIRE...

## 1 - L'ARBRE DE LA LIBERTÉ

Depuis la Révolution française, l'arbre est un symbole de la liberté. Car il est symbole de vie, de puissance, de croissance et de force. Il est devenu au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle un des symboles de la République française avec la Marianne ou la semeuse. Il figure depuis 1999 sur l'une des faces des pièces françaises d'un euro et de deux euros.

Bien que l'usage de planter des arbres comme signe de la joie populaire soit immémorial, on le trouve chez les Gaulois comme chez les Romains, c'est à la Révolution française que l'on planta en grande cérémonie de jeunes peupliers dans les communes françaises.

La plantation de ces arbres donnait lieu à de grandes fêtes populaires auxquelles participaient aux côtés du peuple toutes les autorités. Les arbres étaient décorés, ornés de fleurs et de rubans patriotiques, servant de stations lors de processions et de fêtes civiques.

Pourtant, les arbres de la liberté ne firent jamais l'unanimité. Certains étaient attaqués, déracinés, coupés et l'on en replantait chaque fois.

Sous la Restauration, Louis XVIII donna des ordres pour que furent déracinés ces emblèmes de la Révolution. Par la suite, lors de chaque soubresaut révolutionnaire, de nouveaux arbres furent plantés.

Mais à chaque époque, ces arbres de la liberté ont eu leurs défenseurs et leurs opposants.

Victor Hugo, le 2 mars 1848, déclarait sous les acclamations : « C'est un beau et vrai symbole pour la liberté qu'un arbre ! La liberté a ses racines dans le cœur du peuple, comme l'arbre dans le cœur de la terre ; comme l'arbre elle élève et déploie ses rameaux dans le ciel ; comme l'arbre, elle grandit sans cesse et couvre les générations de son ombre... ».

Dans notre Commune, l'Arbre de la Liberté, un tilleul commun provenant des Pépinières du Val d'Ouve, a été planté en 1989 à l'occasion du bi-centenaire de la Révolution Française en présence de Monsieur Jean DABOVILLE alors Maire, de Monsieur Jacques SORIN 1<sup>er</sup> Adjoint et Monsieur Roger LEGOUPIL (cf. photo).

Souhaitons à ce symbole de la Liberté longue vie.

Gérard VANSTEELANT



Photo prise en 1989, on reconnaît au 1<sup>er</sup> plan à gauche M. Jean DABOVILLE, Maire, au 1<sup>er</sup> plan à droite de M. Jacques SORIN 1<sup>er</sup> adjoint, au second plan à droite M. Roger LEGOUPIL



Arbre de la Liberté. le 25/11/2020

## 2 - ARMOIRIES NORMANDES

### POURQUOI DES LÉOPARDS ? ET SONT-ILS DEUX OU TROIS ?

Sur les armoiries normandes figurent deux léopards (surnommés « cats » en normand) passants (c'est-à-dire marchant sur trois pattes) d'or sur champ de gueules (jaunes sur fond rouge).

Mais pourquoi des léopards ? Des léopards en Normandie, avouez que c'est plutôt cocasse.

Pour tenter de comprendre il faut remonter à quelques centaines d'années en arrière. Contrairement à la légende **ce n'est pas Guillaume le Conquérant** qui décide d'utiliser des léopards sur son blason.



*Les léopards normands*

Ce sont ses descendants qui utilisèrent ces léopards, voire des lions... En héraldique, **c'est le même animal qu'on nomme léopard si sa tête est représentée de face, ou lion si elle est représentée de profil.**

Ces animaux évoquent évidemment, la force, la bravoure et la noblesse, qualités si conformes à l'idéal médiéval.

Ces léopards donc, proviennent du **plus ancien blason connu des Plantagenêts**, au 12<sup>ème</sup> siècle. C'est Henri II Plantagenêt (1133-1189) qui a choisi le blason à deux léopards. Le fils d'Henri, **Richard Cœur de lion**, ajoutera un 3<sup>ème</sup> léopard synonyme de troisième titre :



*Voici un lion en héraldique !*

- un léopard en tant que roi d'Angleterre,
- le deuxième pour son titre de comte d'Anjou,
- et le troisième en tant que duc de Normandie.

Au fil du temps, des guerres et des conquêtes, les léopards disparaissent puis réapparaissent. Ce n'est qu'au XIX<sup>ème</sup> siècle que certains érudits normands, notamment Louis BEUVE partisan des 3 léopards, les remettent au goût du jour. On ne conserve alors que 2 léopards en opposition à nos cousins anglais qui ont gardé les 3 dans les armoiries de la famille royale et à JERSEY.

Mais en faut-il 2 ou 3 ? La question n'est pas vraiment tout à fait réglée aujourd'hui.

### Armoiries et drapeau : souvent une confusion !

Le drapeau normand, plus récent (apparu dans les années 1950 dans la revue Viking), comporte quant à lui une croix de Saint Olaf jaune sur fond rouge, pour rappeler l'origine scandinave de la province. En effet, Saint Olaf, évangéliste de la Scandinavie, fut baptisé à Rouen.

Mais bien souvent, que ce soit chez les particuliers fiers de leurs origines ou dans les documents officiels y compris publics, la confusion est fréquente : les 2 ou quelquefois 3 léopards sont censés représenter le drapeau normand. En toute rigueur, c'est la croix de Saint Olaf qui devrait être arborée !



*Croix de Saint Olaf*

Un authentique Normand descendant des Vikings, que ce soit par ses origines ou par sa passion maritime, et de plus fils d'historien reconnu, je veux parler d'Halvard MABIRE, skipper renommé, ne s'y est pas trompé en accolant, sur son voilier, à côté de son nom, la Croix de Saint Olaf.

Jean-Jacques DELAUNAY

(sources : Wikipedia, leopardsnormands.over-blog.com)

### 3 - NOËL : LA CRÈCHE DANS L'HISTOIRE

Dans la religion chrétienne, la crèche de Noël est une mise en scène de la Nativité, c'est-à-dire de la naissance de Jésus telle qu'elle est racontée dans les évangiles.

Dans l'évangile selon saint Luc, Jésus est né dans une étable et a été déposé à sa naissance dans une mangeoire par Marie.

Dès le IIIème siècle, les chrétiens ont vénéré une crèche dans une grotte de BETHLÉEM, supposée être le véritable lieu de naissance de Jésus.

A partir du VIème siècle, des écrits anciens rapportent qu'une célébration de Noël est célébrée en l'Eglise Sainte Marie Majeure à ROME, pendant la nuit du 25 décembre, autour des reliques de la crèche qui ont été rapportées de BETHLÉEM.

La tradition de la crèche de Noël telle que nous la connaissons aurait été instaurée par Saint François d'Assise au début du XIIIème siècle.

De nos jours, il est d'usage d'installer la crèche de Noël soit le premier dimanche de l'Avent (en 2020, le 29 novembre) soit pour la Saint Nicolas (le 6 décembre) soit le dernier dimanche avant Noël (en 2020, le 20 décembre).

La coutume veut aussi que l'on dépose l'enfant Jésus dans la crèche dans la nuit du 24 au 25 décembre, après les douze coups de minuit. La tradition chrétienne veut que la crèche reste dans les maisons jusqu'au 02 février, date de la présentation de Jésus au Temple.

Pour conclure, et pour citer Madame Yvette ROSSELOT qui déclarait en 2008 « La crèche de BRILLEVAST ne date peut-être pas de la naissance de Jésus Christ, mais elle est néanmoins assez ancienne », remercions Madame Cécile CORONNE pour son investissement à ouvrir notre Eglise afin de permettre au public de visiter ce bel édifice, patrimoine de notre village ainsi que pour son dévouement à faire une jolie crèche de Noël chaque année pour le plaisir de tous.



# LE 11 NOVEMBRE 2020 À BRILLEVAST

102<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice de la Première Guerre Mondiale,  
Journée du Souvenir des Morts pour la France

La situation sanitaire et les mesures de confinement n'ont pas permis de tenir la cérémonie dans le format habituel (pas de public, pas d'invités, pas de troupes).

Le nombre de personnes présentes ne pouvant excéder 10 personnes, il a été décidé que seuls le Maire et ses deux adjoints, M. Jean REY Président de l'UNC Soldats de France de BRILLEVAST et Mme Ginette LUCAS Secrétaire étaient autorisés à participer à cet hommage (en respectant strictement les gestes barrières, la mesure de distanciation sociale, le port du masque – cf. consignes préfectorales).

Après lecture du message de Mme la Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens Combattants, lecture de la liste des « Morts pour la France » de l'année écoulée et lecture des « Morts pour la France » figurant sur notre Monument aux Morts, il a été procédé à un dépôt de gerbe au nom de la Municipalité et au nom de l'UNC Soldats de France de BRILLEVAST.

Ce dépôt de gerbe a été suivi d'une minute de silence.



gauche à droite :

Ginette LUCAS – Jean REY – Jean LEFAUQUEUR – Gérard VANSTEELANT – Yannick AUVRAY



## Nos activités

Créée en décembre 2012, l'association « Balades et découvertes en Val –de- Saire», dont le siège est à MONTFARVILLE, propose à ses adhérents de participer, chaque mercredi après-midi, à une marche d'environ 4 kilomètres, à allure modérée, destinée à maintenir, notamment pour les séniors, une activité physique douce et régulière. Le programme de ces balades est établi trois fois par an et fait appel à la participation des adhérents. Ainsi, la balade hebdomadaire est organisée et conduite par un binôme sur une commune qu'il connaît bien.

L'occasion est également propice à la découverte ou à la redécouverte de notre patrimoine naturel, architectural, industriel ou historique grâce au partage des connaissances de nos adhérents. Après chaque balade, les adhérents peuvent participer à un sympathique goûte moyennant une participation financière modique. Ce goûte est préparé à tour de rôle par des

volontaires. Un Journal de balades décrivant les activités du trimestre passé est proposé aux adhérents.

Avant la période estivale de juillet-août au cours de laquelle ses activités sont interrompues, l'association organise un voyage d'une journée en Normandie.

Si l'association compte environ 70 adhérents provenant de plusieurs communes du Val-de-Saire, la marche hebdomadaire en regroupe régulièrement plus de 40. Enfin, l'association promeut un esprit construit sur la convivialité, la bienveillance, le partage et la bonne humeur.

## Venez découvrir ou redécouvrir les charmes du Val de Saire avec nous

Vous désirez pratiquer régulièrement une activité physique douce. Vous êtes intéressé par la découverte des charmes de la nature du Val de Saire au fil de ses chasses pittoresques, par les particularités et l'histoire de ses manoirs, par ses légendes, par son patrimoine. Alors, venez nous rejoindre !

Une inscription provisoire qui vous permet d'être couvert par l'assurance de l'association vous donnera la possibilité de juger de nos activités au cours d'une ou deux balades.

Votre adhésion sera ensuite confirmée par l'acquiescement de la cotisation annuelle et la remise d'une carte d'adhérent. Les documents «Règlement intérieur», «Règles de sécurité et de conduite de groupe» et un badge indiquant votre prénom vous sont remis, vous permettant de vous intégrer très rapidement au groupe.

Chaque année une balade permet de découvrir ou faire connaître BRILLEVAST. C'est ainsi notamment que M. Marcel ORANGE nous a présenté les trésors de l'église et qu'un éminent membre de la Compagnie du Pas du Diable a justement joué pour nous et en exclusivité ... le Diable à proximité de l'empreinte qu'il avait laissée autrefois le long d'une chasse !

Depuis plusieurs années, deux adhérents sont des habitants de BRILLEVAST. N'hésitez pas à les rejoindre !

**Jean Jacques DELAUNAY Tel. 06 07 57 33 98**

**PHOTO**

**PHOTO**